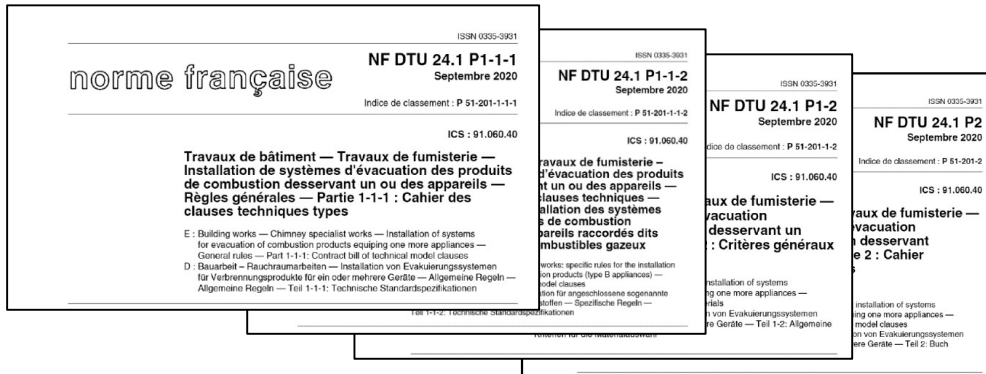


REVISION DU NF DTU 24.1 – Septembre 2020

Installation des systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils

Homologué en août 2020, le NF DTU 24.1 de septembre 2020 révisé et remplace l'ancien DTU 24.1 de février 2006 et ses amendements successifs. Il se présente sous 4 parties.



source POUJOLAT

Principales nouveautés du NF DTU 24.1 – septembre 2020 :

- La mise en œuvre des conduits de raccordement et des conduits de fumée en plastique rigide simple paroi ou concentriques (PP, PPS, PPTL, PVDF).
- Des descriptions plus détaillées pour les différents types d'ouvrages suivant la nature des matériaux.
- En complément de la plaque signalétique du conduit, la fiche d'identification du conduit de fumée neuf ou rénové devra être remise au client lors de la réception des travaux.

Quelques particularités repérées :

- ✓ Diminution de l'angle de dévoiement des conduits maçonnés individuels limitée à deux fois 20°
- ✓ Prévoir un chapeau pare-pluie amovible sur les souches de conduits de fumée de chaudières d'une puissance utile inférieure à 70 KW
- ✓ Prévoir des conduits de raccordement concentriques, métalliques ou plastiques, pour les appareils de type B fonctionnant en pression en logement, utilisables également en ERP et ERT
- ✓ Réutilisation possible d'un conduit de fumée existant pour le tubage desservant un appareil en pression positive